

Forums pour les consommateurs

## Tests salivaires, urinaires et CBD

Par Profil supprimé Posté le 16/01/2022 à 21h17

Bonjour à tous

J'ai fumé du cannabis pendant de nombreuses années de façon régulière, plusieurs joints par jour  
J'ai arrêté pendant environ un an entre 2018 et 2019.

J'ai repris régulièrement l'usage du cannabis au cours de l'année 2021 puis j'ai commencé à consommer du CBD, des fleurs et de la résine à partir de l'été toujours à une fréquence régulière.

Je pensais que le CBD était sans risques, je ne parle pas du côté psychoactif, mais de l'impact sur ma santé à long terme plus les problèmes liés au permis de conduire.

J'ai pris la décision d'arrêter, mon dernier joint date du Mercredi 5 Janvier

J'ai fait un test salivaire quelques jours après qui s'est avéré positif, comme quoi les 0,2% de THC dans le CBD c'est un peu de la flûte.

Le 11 Janvier second test négatif, j'avais peur pour le test urinaire et j'en ai acheté un en pharmacie. J'ai lu sur de nombreux sites qu'il fallait entre 30 et 60 jours pour éliminer le THC des urines, j'ai donc fait un test vendredi matin et il était négatif, à ma grande surprise.

Si quelqu'un a une explication je suis preneur parce que là je ne comprends pas...

Cela vient-il du test, sont-ils vraiment fiables à votre avis

Le CBD reste-t-il moins longtemps dans les urines

Merci de m'avoir lu

### 1 réponse

---

Moderateur - 19/01/2022 à 09h29

Bonjour Tobi77,

Tout d'abord les "faux négatifs" cela existe. Cela peut être dû à une erreur de manipulation, à un test obsolète par exemple. Le risque de faux négatif est probablement plus important si vous faites un auto-test que si vous avez recours à un laboratoire d'analyses médicales.

Dans votre récit j'ai du mal à comprendre à quel moment vous avez arrêté totalement le cannabis et à quel moment vous avez arrêté totalement le CBD. Pourriez-vous préciser ?

Si vous avez arrêté le cannabis depuis plusieurs mois et que vous ne preniez plus que du CBD alors le résultat que vous avez eu est peut-être correct. Le CBD doit légalement contenir moins de 0,2% de THC (maintenant moins de 0,3%) mais peut aussi en contenir moins voire 0%. Peut-être que sans le savoir vous ne consommiez plus de THC depuis un certain temps ou très très peu et qu'il s'est éliminé vite.

Par contre si vous étiez toujours un consommateur régulier de cannabis jusqu'au 5 janvier alors votre 2e test est un faux négatif. Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement. A moins que vous puissiez nous préciser aussi ce que vous appelez "consommation régulière" (quantité, fréquence...) ?

Cordialement,

le modérateur.